

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU VENDREDI 11 FÉVRIER 2022

Étaient présents :

pour la mairie : Madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, Madame Réjaud, directrice du service Education,

l'équipe enseignante : Madame Lescop, Madame Kerjean, Madame Jaccone, Madame Francheteau, Madame Dijon, Madame Roche,

les représentants des parents d'élèves : Madame Garnier, Madame Faure, Madame Maillot, Monsieur Chesneau, Monsieur Reilhac (FCPE).

Étaient excusées Madame Coquard, Inspectrice de l'Éducation nationale de la 18^e circonscription et Madame Duchiron.

Secrétaires : Madame Francheteau & Madame Garnier

Sujets Mairie

- Calendrier des travaux (travaux du centre de loisirs Larmeroux et école du Parc)

Les travaux de réhabilitation du futur centre de loisirs ont été interrompus pendant quelques semaines dans l'attente d'un permis de construire. Ils ont repris à la fin de janvier. La commission de sécurité est prévue en octobre 2022 (s'il n'y a pas de retard à cause des matériaux), le nouveau bâtiment pourrait alors accueillir des enfants aux vacances d'automne.

Actuellement, les travaux réalisés sont des travaux extérieurs occasionnant un bruit très important toute la journée, empêchant les classes de travailler dans des conditions favorables aux apprentissages. Existe-t-il des normes d'expositions au bruit aux abords d'un chantier ? Y a-t-il des spécificités pour un établissement accueillant des enfants ? Les parents demandent s'il ne serait pas envisageable, à l'instar de ce qui a été fait pour le programme Niwa face à des établissements petite enfance, d'envisager des dispositifs spécifiques (bâches anti-bruit, solution par rapport à la poussière...).

Les travaux des écoles du Parc commenceront en septembre 2022. L'exposition au bruit va donc se poursuivre dans la durée.

- Arrivée du nouveau directeur de l'ALE

Pierre Vandepoutte, en congé, n'est pas présent à ce conseil d'école. Madame Réjaud propose aux parents élus d'organiser un rendez-vous avec lui au retour des vacances d'hiver.

- Cantine

Les services ont changé. Ce sont maintenant les élèves de l'école du Parc qui mangent au premier service. Les CM1 et CM2 de Larmeroux mangent à la fin du second service, ils remontent souvent directement en classe après le repas et se plaignent d'avoir peu de temps pour manger. Madame Réjaud va demander aux directeurs des ALE de revoir l'organisation afin d'avancer l'arrivée des premières classes au réfectoire.

- Point sur les travaux demandés précédemment

La centrale de traitement d'air est en fonction. Par contre, le compresseur qui agit sur la pompe à chaleur est hors-service (18 mois après son installation), la pièce est en attente. Il ne fait pas froid dans les classes, sauf dans la classe des CM1 situé en bout de bâtiment et dans la salle des maîtres. Les parents constatent que depuis son installation, ce dispositif n'a jamais fonctionné sur le plan du rafraîchissement d'air. La mairie indique que le traitement de l'air lui est fonctionnel.

La vérification du bouton pour ouvrir le portillon au 18, rue Falret est demandée.

- Utilisation de l'informatique

L'équipe enseignante constate les difficultés à utiliser les ordinateurs. Il est nécessaire de faire appel au service informatique de la ville pour toute installation ou déblocage d'accès à un site, ce qui est tout à fait compréhensible. Cependant, les interventions se font longtemps après la demande sans échange entre les techniciens et les enseignantes qui ne savent pas ce qui a été fait ou ne peut l'être. Un tableau partagé avec le service informatique a été créé par le service éducation afin de suivre les demandes d'intervention et d'améliorer la réactivité. Il y a eu des absences de personnel au service informatique, ce qui a ralenti les réponses aux demandes. La révision demandée des ordinateurs de la salle informatique devrait être réalisée avant les vacances de février.

Le photocopieur n'a pu être utilisé pendant trois semaines en raison d'un retard de livraison de toner. Il y a actuellement une rupture de stocks de toners noirs constatée au niveau national. La société en charge du marché public ne peut-elle pas apporter des solutions à cette situation ?

Sur ce même photocopieur, une panne intervenue début septembre 2021, quelques semaines après son installation n'est toujours pas entièrement résolue, une pièce étant toujours manquante.

Il semble selon les parents que l'interphone permettant l'accès à l'école fonctionne mal. Les services techniques vont être sollicités pour vérification.

- Accès à l'école – contact avec l'école

En l'absence de la gardienne et de l'agent chargé de son remplacement pendant sa pause, il est difficile d'accéder à l'école, toutes les enseignantes y compris la directrice (sauf le jeudi) étant en classe. Il est, dans ces conditions, compliqué de faire rentrer ou sortir un enfant pour soins sur le temps scolaire. Par ailleurs, en cas d'incident dans une classe (enfant malade par exemple), il est compliqué de gérer la situation sans l'aide d'un agent d'entretien.

Dans l'attente du recrutement d'un gardien ou d'une gardienne (actuellement en cours), un agent de l'école du Parc pourrait intervenir à Larmeroux en cas d'urgence. Le numéro de téléphone va être transmis à la directrice.

Le répondeur dans le bureau de la directrice se désactive régulièrement et il peut être difficile de laisser un message.

- Service minimum d'accueil (SMA)

Il n'y a pas eu de service minimum d'accueil mis en place à l'école Larmeroux lors des deux mouvements de grève du mois de janvier. Afin de pouvoir mettre en place le SMA dans une école, un directeur d'ALE doit être présent et un animateur par classe (dont l'enseignant est gréviste). Le nombre d'animateurs n'était pas suffisant pour ouvrir un SMA à Larmeroux le 27 janvier.

Les parents demandent que l'école Larmeroux ne soit pas « oubliée » si un nouveau service minimum d'accueil devait être mis en place. La mairie assure s'organiser afin de garantir une « rotation » et que ce ne soit pas toujours les mêmes écoles qui bénéficient du SMA quand il ne peut être mis en place partout sur la ville.

Sujets école

- Photos de classe

La prise de vue est prévue le 7 avril au matin.

- Protocole sanitaire

La vie des classes a été très perturbée par des cas de Covid depuis la rentrée de janvier. Les enfants de toutes les classes ont dû subir plusieurs fois des cycles de dépistage. On dénombre 48 cas de covid confirmés parmi les enfants, répartis dans toutes les classes.

Le protocole a été respecté en essayant de veiller à la situation des enfants et des parents.

La DASEN a rappelé qu'il ne pouvait y avoir d'enseignement présentiel et distanciel en même temps.

Toutes les enseignantes ont transmis aux élèves le travail par mail régulièrement pendant leurs absences.

Les informations ont été transmises par la directrice aux parents dès qu'un cas de covid était signalé afin de leur permettre de s'organiser au mieux.

A compter du retour des vacances de février, le protocole sanitaire sera allégé, ce qui signifie :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels,
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque),

- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.
- Les dispositifs de dépistage seront allégés. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4). La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

- Climat scolaire

Dans le cadre du plan de prévention-climat scolaire élaboré par l'équipe pédagogique, l'association L'enfant bleu, association contre l'enfance maltraitée interviendra pour des actions de sensibilisation dans toutes les classes au cours du 3^e trimestre. Préalablement à ces interventions, l'association rencontrera les parents au cours d'une réunion à l'école Larmeroux courant avril.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 3 juin.